



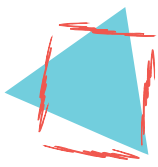
BULLETIN  
MUNICIPAL

2023



Agos  
Vidalos





## L'EQUIPE MUNICIPALE

M. le Maire : ABBADIE Jean-Marc - 8 avenue du Lavedan - Tél. : 05 62 97 20 73 - 06 08 60 14 25

1<sup>er</sup> adjoint : BATTISTON Patrick - 5 rue les Carreterres - Tél. : 05 62 97 08 62 - 06 45 64 55 85

2<sup>ème</sup> adjoint : MAYSTRE Yves - 14 chemin des Vignes - Tél. : 05 62 97 08 11 - 06 84 95 33 66

3<sup>ème</sup> adjoint : MOYNET Alain - 6 lot. Poumes - Tél. : 05 62 42 69 13 - 06 08 33 56 28

Conseillers : ASELMeyer Yves (05 62 97 52 30), BOYER Eric, DUMAS J.-Luc, ESTEREZ Nathalie, GALCERA Dorian, LATAPIE Marie-Sylvie, VERGÉ Didier (05 62 97 96 74).

### COMMISSIONS COMMUNALES

#### COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS (CCID)

Titulaires : BATTISTON Patrick  
MAYSTRE Yves  
MOYNET Alain  
LATAPIE M.-Sylvie  
ROSSEL née PEDROU Brigitte  
ROUSSE Roger

Suppléants : ESTEREZ Nathalie  
LONGO née ABBADIE Virginie  
LARROUY Sylvain  
DUBIE Michel  
SOUTRIC Pierre  
GALAU Henri

#### COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO)

Titulaires : BATTISTON Patrick  
MAYSTRE Yves  
MOYNET Alain

Suppléants : DUMAS Jean-Luc  
LATAPIE Marie-Sylvie  
ESTEREZ Nathalie

Accueil et Secrétariat :  
M<sup>me</sup> Nathalie IGAU  
Tél. : 05 62 97 51 22

Mairie ouverte  
le mardi : de 09 h.30 à 11 h.30  
le mercredi : de 16 h.00 à 18 h.00  
le jeudi : de 14 h.00 à 15 h.00

Site Internet : [www.agos-vidalos.fr](http://www.agos-vidalos.fr)  
e-mail : [mairie@agos-vidalos.fr](mailto:mairie@agos-vidalos.fr)

[app.panneaupocket.com](http://app.panneaupocket.com)

### REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE DANS LES SYNDICATS

#### COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA VALLÉE D'ARGELÈS-GAZOST

Titulaire : ABBADIE Jean-Marc  
Suppléant : BATTISTON Patrick

#### SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ELECTRICITÉ (SDE)

Titulaire : MAYSTRE Yves  
Suppléant : DUMAS J.-Luc

#### SIVU DU MASSIF DU PIBESTE AOULHET (RÉSERVE RÉGIONALE)

Titulaires : VERGÉ Didier  
MOYNET Alain  
Suppléants : ESTEREZ Nathalie  
GALCERA Dorian

#### SYNDICAT PASTORAL DE L'EXTRÊME DE SALLES

Titulaires : ABBADIE Jean-Marc  
GALCERA Dorian

#### SYNDICAT INTERCOMMUNAL AGENCE DE GESTION ET DE DÉVELOPPEMENT INFORMATIQUE (AGEDI)

Titulaire : ASELMeyer Yves





Chères, chers Concitoyens Agossiens, Vidalossiens

Ces derniers mois n'ont pas été faciles pour bon nombre d'entre vous. Je pense en particulier à toutes celles et tous ceux qui ont perdu un proche pendant cette période compliquée. J'ai une pensée particulière pour Raymonde et René, ne manquant aucune animation de notre village.

Le monde qui nous entoure est pris dans une spirale, où tout se complique et surtout où la raison, le bon sens, l'acceptation de la contradiction disparaissent de nos débats citoyens.

Mais revenons à notre commune. En découvrant les articles de ce bulletin, vous constaterez que notre village n'a rien perdu de son dynamisme. En témoignent des dossiers importants :  
- Schéma directeur de l'eau, aménagement de la voirie Porte des vallées, aménagement du cimetière, centrale photovoltaïque.

Une conjoncture difficile n'est pas synonyme d'immobilisme ; au contraire, l'équipe municipale est engagée pleinement avec ses collaborateurs.

Le rôle de l'élu est aussi de préparer l'avenir, d'étudier les nouveaux projets et de maintenir en état l'ensemble du patrimoine communal, pour le bien-vivre de nos concitoyens.

Je formule le vœu que 2024 nous permette de travailler sereinement dans l'intérêt commun de notre village.

Je vous souhaite, pour 2024, en mon nom et celui du Conseil Municipal, mes meilleurs vœux de bonheur et santé pour vous et vos proches.

JEAN-MARC ABBADIE,  
MAIRE D'AGOS-VIDALOS



Agos-Vidalos Bulletin Municipal  
Édité par la Mairie  
65400 Agos-Vidalos  
Tél. : 05 62 97 51 22

Crédit photos : Th. Vergez, H. Aurignac, S. Deux  
Mairie, Foyer Rural  
Conception/impression : Imprimerie Augé

# SOMMAIRE

## INFORMATIONS MUNICIPALES

Panneau Pocket .....	p. 3
Urbanisme, prévention des feux de forêt, écobuage, plan communal de sauvegarde, recommandations .....	p. 4
Le personnel communal .....	p. 5
Information travaux SDE - ENEDIS .....	p. 5
Sobriété énergétique .....	p. 5
Surveillance des compteurs d'eau et Tabouret syphoïque .....	p. 5
L'ARS .....	p. 6-7
Fonds M. Lacrampe, inauguration.....	p. 8
La fête de Noël par le Père Gustave Zarabé.....	p. 8
Commémoration du 11 Novembre .....	p. 9
Recensement.....	p. 9
Repas des Aînés.....	p. 9
La vie de l'école .....	p. 9
Budget .....	p. 10-11-12
Travaux 2023 - Etudes travaux pour 2024 .....	p. 13

## LA VIE DU VILLAGE

Lac vert .....	p. 14
Association cyclosportive .....	p. 15
Les chasseurs du Pibeste .....	p. 15
Le foyer rural .....	p. 16-17
L'histoire des Rubies .....	p. 18
Projet Jumelage.....	p. 18
Un futur 3 <sup>ème</sup> parc dans les Hautes-Pyrénées .....	p. 19
Informations routières, circulation dans le village .....	p. 20-21-22-23-24
Pyrénées Vallées des Gaves.....	p. 25
Réduisons nos déchets.....	p. 26
Broyeur de végétaux .....	p. 27
Guide du compostage individuel .....	p. 28-29
Côté pratique .....	p. 30-31
Permanences.....	p. 32
Information sur le service de transport à la demande .....	p. 33
Etat-civil .....	p. 33

# IMPORTANT



## PANNEAUPOCKET

Informe et Alerte les habitants

SOYEZ

**ALERTÉ  
PRÉVENU  
INFORMÉ**

Pour toujours mieux vous informer et vous alerter, votre Commune s'est équipée de l'application **PanneauPocket**

Les événements locaux, l'actualité et les alertes de votre Commune sont toujours dans votre poche, où que vous soyez, quand vous le souhaitez.

**TÉLÉCHARGEZ GRATUITEMENT**  
Votre APPLICATION PANNEAUPOCKET  
pour recevoir les alertes et les informations de la Commune

**EN 4 CLICS**

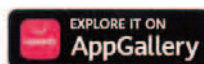
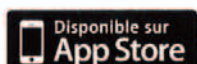
- Ouvrez votre application "Play Store" ou "AppStore" sur votre téléphone ou sur votre tablette
- Tapez PanneauPocket dans la barre de recherche en haut de l'écran ou en bas à droite grâce à la loupe (selon les téléphones)
- Le logo de PanneauPocket apparaît à côté de l'application PanneauPocket en tête de liste
- Cliquez sur "Installer" ou "Obtenir"  
Félicitations ! Vous venez d'installer PanneauPocket sur votre téléphone / votre tablette !

Il ne vous reste plus qu'à cliquer sur le à côté du nom de la commune qui vous intéresse. Vous recevrez les notifications de son actualité.

**BONNE UTILISATION !**

L'application est gratuite, si votre téléphone vous demande de rentrer une carte bleue, cliquez sur "passez cette étape"

GET IT ON Google Play  
 Download on the App Store



\*Le message affiché sur le téléphone ci-dessus est un exemple. renseignez vous auprès de votre mairie pour plus d'informations.

## URBANISME 2023

Permis de construire : 1  
Déclarations préalables : 9  
Certificats d'urbanisme : 11  
(7 CUB et 4 CUa)  
Permis d'aménager : 1

La loi climat résilience, applicable à partir de 2025 est sans doute un des facteurs déclenchant de demande de certificat d'urbanisme de la part des propriétaires qui veulent valoriser leur foncier en zone urbanisable de la commune.

La prise en compte future du ZAN (zéro artificialisation nette) joue aussi un rôle dans la démarche en cours.

Dans ce contexte, le Maire et son conseil s'attachent à ce que l'ensemble des dossiers soient bien instruits par le Service d'Urbanisme de la CCPVG et par l'ensemble des prestataires de la commune, SUEZ (eau, assainissement) SDE ENEDIS (raccordement énergie) accès voirie (Département, ADAC) afin que la réglementation soit bien prise en compte.

## PRÉVENTION DES FEUX DE FORÊT

Afin de protéger les habitants et leurs biens, il est rappelé aux riverains des terrains boisés d'entretenir autour de leur propriété (obligation légale, sur bande de 50 mètres). Pour tout renseignement, prendre rendez-vous en mairie.



❗ **Oui, il est interdit de brûler ses déchets verts**, considérés comme des déchets ménagers, dans son jardin. Cette interdiction est édictée par la circulaire du 18 novembre 2011, qui précise que « le brûlage des déchets verts peut être à l'origine de troubles de voisinages générés par les odeurs et la fumée, nuit à l'environnement et à la santé et peut être la cause de la propagation d'incendie. Plus spécifiquement, le brûlage à l'air libre est source d'émission importante de substances polluantes, en particulier des gaz et particules dont la concentration dans l'air doit rester conforme aux normes de la directive 2008/50/CE concernant la qualité de l'air ambiant et un air pur pour l'Europe ».



## RECOMMANDATIONS

Afin de garantir la sécurité de tous (promeneurs, voisinage), merci de ne pas laisser divaguer nos compagnons à 4 pattes, dans les rues du village.



## PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

À la demande de la Préfecture, notre Plan Communal de Sauvegarde a été mis à jour avec la collaboration de la Sous-Préfecture d'Argelès-Gazost. Le Dicrim est joint au bulletin. Une information sera faite lors des vœux de la municipalité.



## NOUVEAUX HORAIRES DE LA MAIRIE

OUVERTURE AU PUBLIC  
Mardi : 09h30 / 11h30  
Mercredi : 16h00 / 18h00  
Jeudi : 14h00 / 15h00



## LE PERSONNEL COMMUNAL

Pour répondre au mieux à l'attente de nos concitoyens et à la qualité de vie dans notre commune, l'équipe municipale a le plaisir de travailler de concert avec nos collaborateurs, M<sup>me</sup> Nathalie IGAU et M. Philippe GALAU.

## INFORMATIONS TRAVAUX SDE - ENEDIS

Dans le cadre de l'enfouissement des réseaux électriques, télécommunication et éclairage public sur la commune, nous informons que l'année 2024 verra les travaux sur le chemin du Labay.

Avec cette tranche, l'ensemble des rues de la commune (éclairage public) et le raccordement aux habitations, l'ensemble des réseaux seront enterrés.



## SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE

Dans le cadre de la sobriété énergétique, en accord avec le SDE, l'éclairage public est coupé de minuit à 6 heures du matin.



## SURVEILLANCE DES COMPTEURS D'EAU ET TABOURET SYPHOIQUE

Nous vous rappelons de porter une attention particulière à l'état de raccordement de votre compteur d'eau afin de prévenir toute fuite, et le surcoût de facturation qui va avec.

De même, il est de la responsabilité de l'abonné de nettoyer au moins deux fois par an le tabouret de raccordement au réseau d'assainissement communal, ce qui vous évitera le colmatage et les désagréments à venir. Les compteurs sont relevés une fois par an.

Il est recommandé de contrôler votre limiteur de pression si vous en avez mis un.

De plus, pensez à nettoyer les mousseurs des robinets et mélangeurs (détartrage).





## Conclusion sanitaire

Eau d'alimentation conforme aux limites de qualité règlementaires.

2022



### Origine et protection de la ressource

Origine de l'eau : **souterraine**.  
Etat d'avancement de la procédure de protection de la (des) ressource(s) : **Procédure terminée**



### Quelques conseils

Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

Après quelques jours d'absence, pensez à faire couler l'eau avant de la consommer.

#### Vigilance sécheresse :



Éviter de laisser couler l'eau



Utiliser les appareils de lavage à plein



Installer des équipements économes en eau  
Adaptez les gestes du quotidien pour économiser l'eau et respectez les consignes d'usage des autorités locales en situation de sécheresse.



Respecter les restrictions sur le remplissage des piscines

Retrouvez toute les informations sur la qualité de l'eau sur [www.occitanie.ars.sante.fr](http://www.occitanie.ars.sante.fr) ou auprès de la Délégation Départementale des Hautes-Pyrénées de l'ARS.



### Principaux paramètres mesurés

### Détails des résultats

#### Bactériologie (Limite de qualité : 0 UFC/100mL)

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes.  
Eau d'alimentation conforme aux limites de qualité règlementaires.

Nombre de contrôles : 9  
Nombre d'analyse(s) non conforme(s) : 0

#### Nitrates (Limite de qualité : 50 mg/L)

Éléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets industriels et domestiques.  
Toutes les concentrations en nitrates sont conformes à la norme.

Concentration moyenne : 14,9 mg/L  
Concentration maximale : 22,2 mg/L

#### Pesticides (Limite de qualité : 0.1 µg/L par substance 0.5 µg/L pour la somme des substances)

Substances chimiques utilisées le plus souvent pour protéger les cultures ou pour désherber. Un minimum de 228 molécules est recherché.  
Pas de dépassement de la norme sur la période.

Somme maximale des concentrations en pesticides : 0,11 µg/L

#### Aluminium (Référence de qualité : 200 µg/L)

Élément naturellement présent et utilisé dans certaines filières de traitements de l'eau.  
La concentration moyenne en aluminium est inférieure à la référence de qualité. Eau conforme à la norme.

Concentration moyenne : <5 µg/L  
Concentration maximale : <5 µg/L

#### Dureté (Pas de limite de qualité)

Teneur en calcium et en magnésium exprimée en Degré français (°f).  
Eau dure.

Concentration moyenne : 23,1 °f  
Concentration maximale : 24,9 °f

Résultats des analyses effectuées dans le cadre suivant : Contrôle sanitaire fixé par décision de l'ars

**Unité de gestion: MAIRIE DE AGOS-VIDALOS**

**Exploitant: MAIRIE DE AGOS-VIDALOS**

Prélèvement et mesures de terrain réalisés le 05 décembre 2023 à 10h00 pour l'ARS.  
Par le laboratoire: LABORATOIRES DES PYRENEES ET DES LANDES

Nom et type d'installation:

AGOS-VIDALOS - (UNITE DE DISTRIBUTION)

Type d'eau: Eau distribuée désinfectée

Nom et localisation du point de surveillance:

AGOS VILLAGE - AGOS-VIDALOS (RESTAURANT PIERRE AGOS)

Code du point de surveillance: 0000000460

Code installation: 000460

Numéro de prélèvement: 00149091

### Conclusion sanitaire de l'ARS :

Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

Mesures de terrain	Résultats	Unité	Références de qualité		Limites de qualités	
			Mini	Maxi	Mini	Maxi
<b>CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL</b>						
Température de l'eau	13,5	°C				
<b>EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE</b>						
pH	7,48	unité pH				
<b>OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES</b>						
Oxygène dissous	8,58	mg/L				
Oxygène dissous % Saturation	85	%				
<b>Analyse laboratoire</b>						
<b>CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES</b>						
Aspect (qualitatif)	0					
Coloration	63,5	mg(Pt)/L				200
Couleur (qualitatif)	1					
Odeur (qualitatif)	0					
Turbidité néphélométrique NFU	0,98	NFU				
<b>COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS</b>						
Tétrachloroéthylène-1,1,2,2	<0,5	µg/L				
Tétrachloroéthylène+Trichloroéthylène	<0,6	µg/L				
Trichloroéthylène	<0,1	µg/L				
<b>DIVERS MICROPOLLUANTS ORGANIQUES</b>						
Hydrocarbures dissous ou émulsionnés	<0,05	mg/L				
<b>EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE</b>						
Carbonates	<6	mg(CO3)/L				
Equilibre calcocarbonique 0/1/2/3/4	3					
Hydrogencarbonates	186,8	mg/L				
pH d'équilibre à la 1 <sup>re</sup> échantillon	7,7	unité pH				
Titre alcalimétrique complet	15,31	°f				
Titre hydrotimétrique	19,1	°f				
<b>FER ET MANGANESE</b>						
Fer dissous	<10	µg/L				
Manganèse total	<2	µg/L				
<b>MINERALISATION</b>						
Calcium	68,8	mg/L				
Chlorures	5,12	mg/L				200
Conductivité à 25°C	354	µS/cm				
Magnésium	4,56	mg/L				
Silicates (en mg/L de SiO2)	8	mg(SiO2)/L				
Sodium	2,45	mg/L				200
Sulfates	15,7	mg/L				250
<b>OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.</b>						
Antimoine	<0,25	µg/L				
Arsenic	0,298	µg/L				100
Bore mg/L	<0,02	mg/L				1,5
Cadmium	<0,025	µg/L				5
Fluorures mg/L	0,258	mg/L				1,5
Nickel	<0,5	µg/L				20
Sélénium	0,721	µg/L				20
<b>OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES</b>						
Carbone organique total	<0,3	mg(C)/L				10

## FONDS M. LACRAMPE, INAUGURATION

Ce jeudi 26 octobre fut un grand jour pour la commune d'Agos-Vidalos.

En effet, M. Michel Lacrampe, habitant de notre village, ayant souhaité faire donation de son vivant de sa collection personnelle d'ouvrages et gravures sur les Pyrénées et le Lavedan (environ 2000 ouvrages).

Une grande partie est consacrée au Pyrénéisme la coutume de Barèges, en date du XVIII<sup>ème</sup> siècle, les fors de Béarn, quatre cartes dont une espagnole relativement ancienne, des documents administratifs, des documents plus récents comme les ouvrages de J.F. Soulet, un vrai "fonds d'érudit", résume Cécile Ricard, attachée de conservation aux archives départementales.

Michel Lacrampe était un passionné d'égyptologie, il avait étudié par cœur le dictionnaire de Champollion et était capable de lire les hiéroglyphes.

Grâce au legs de ce fonds, le grand public pourra avoir accès à l'ensemble des documents. Etudiants et chercheurs venus de loin pourront même avoir connaissance, grâce à son référencement depuis septembre, au catalogue collectif de France, à savoir celui de la bibliothèque nationale.

Les acteurs réunis étaient donc fiers de présenter l'aboutissement d'un projet au long cours. Il a effectivement fallu onze mois pour aboutir à ce

catalogue en ligne. C'est Armelle pour la commune, accompagnée de Sylvie et Nathalie, qui se sont employées pendant six mois à lister manuellement chacun des ouvrages. Pendant cinq mois, le prestataire d'Occitanie Livre et Lecture, a procédé à sa rétroconversion, à savoir sa transformation en catalogue numérique.

Le Pôle associé de la BNF, avec la Région, la DRAC et Occitanie Livre et Lecture a permis de financer 20 % du coût du projet. Un appel à projet du Ministère de la Culture a enfin permis de fournir la majorité du financement.



La fête de Noël est célébrée entre le 25 décembre et le 2 Février.

La Nuit de Noël, Dieu a manifesté la grande lumière. Il envoya ses anges pour chanter la gloire de Dieu vivant. Le matin de Noël, il a envoyé ses anges parler aux bergers : Je vous annonce une grande joie, un Sauveur vous est né à Bethléem. L'Épiphanie : c'est Dieu qui visite toutes les nations et envoie aux mages l'étoile qui le guidera à Bethléem. Et le 2 Février, Marie et Joseph présentent l'enfant au Temple et la Prière de Siméon résume ce que nous venons de dire : *Mes yeux ont vu ton salut que tu as préparé auprès des peuples, Lumière pour éclairer les nations et gloire d'Israël ton peuple* (Lc 2, 29-32).

Ainsi donc, à Noël, nous fêtons la grandeur de Dieu notre Père qui envoie son Fils. Nous accueillons la manifestation des anges qui sont ses messagers. Puis nous reconnaissons le mystère du Fils de « Dieu qui vient habiter parmi nous » (Emmanuel). Et enfin la méditation de la Vierge Marie nous rappelle sa place dans la venue du Fils de Dieu, né d'une femme pour faire de nous des enfants de Dieu. Marie médita tout cela dans son cœur. La fête de Noël rapproche les nations et Israël. Tous les deux ont besoin d'une révélation de Dieu pour reconnaître dans la Foi le Christ, envoyé de Dieu, et Celui qui l'a envoyé.

C'est en priant avec la Vierge Marie que nous comprendrons mieux le mystère de Celui qui a été annoncé par l'Ange et qui a été conçu en Marie par la grâce de l'Esprit-Saint.

Cependant, le mystère de Noël n'est pas seulement un condensé de méditation, il est aussi un mystère à partager, un mystère qui nous fait parler les uns avec les autres pour célébrer ensemble la grandeur de Dieu et l'abaissement de son Fils. La fête de Noël nous rappelle qu'à chaque Eucharistie nous prions avec les anges et le Saint du Ciel.

Par la fête de Noël, nous remercions Dieu parce que nous ne sommes pas des êtres abandonnés. Mais nous sommes ses enfants à qui il a donné son Fils, à qui il a envoyé ses anges, à qui il a donné la mère de



son Fils pour nous apprendre à accueillir l'Esprit Saint.

Dans l'ambiance de la fête de Noël, je me permets de vous souhaiter Lumière, Paix et Joie comme manifestation de la bénédiction de Dieu.

**Bonne année 2024, que Dieu vous garde sous sa protection.**

**P. Gustave ZARABE**

## RECENSEMENT

Chères, Chers Concitoyens,  
A la demande de l'Insee (Direction Régionale d'Occitanie), le recensement de la population sera réalisé en janvier - février 2024.  
Pour cette opération, l'interlocuteur pour notre commune sera M. MOYNET Alain, adjoint au maire.  
Il sera aidé dans cette démarche par deux agents recenseurs, M<sup>mes</sup> Anne-Marie MOYNET et Bernadette LARROUTURE.  
Merci de leur réserver votre meilleur accueil.



## COMMÉMORATION DU 11 NOVEMBRE



Dans la démarche du devoir de mémoire, pour les jeunes générations, la cérémonie du 11 novembre a réuni nos Aînés et nos jeunes pour transmettre et ne jamais oublier.



## REPAS DES AÎNÉS

Cette année, Covid 19 oblige, la Municipalité n'a pu réunir les Aînés pour le repas annuel.  
En accord avec M<sup>me</sup> Brigitte Gerbeau, de l'hôtel restaurant "Chez Pierre", la Municipalité a offert le repas en laissant chacun des Aînés y aller suivant leur disponibilité, pour passer un moment de convivialité par ces temps moroses.  
Nous espérons renouer avec la tradition en 2024.

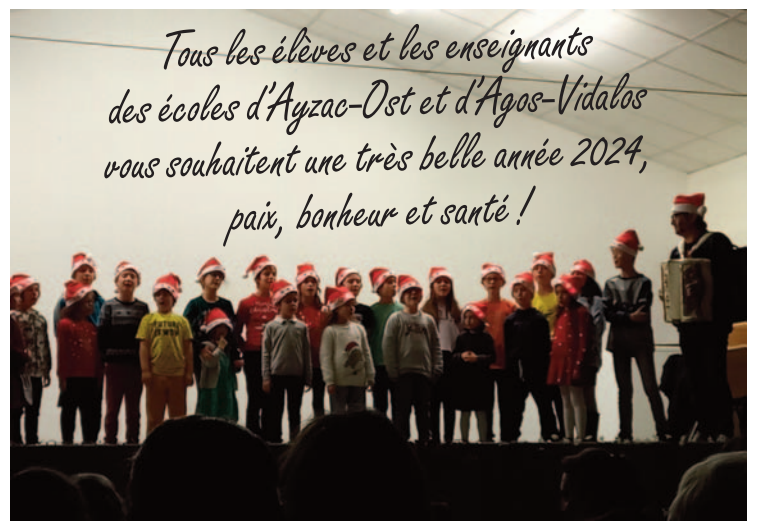
## LA VIE DE L'ECOLE

### RPI AGOS-VIDALOS / AYZAC-OST

Cet automne, les 2 classes du RPI ont participé à un "défi alimentation" organisé par le CPIE de Bagnères-de-Bigorre.

Cela a permis de faire évoluer les connaissances des élèves sur les produits locaux et biologiques, sur les méthodes de production et leur impact sur l'environnement.

Nous remercions tous les intervenants qui ont participé à ce projet et les jardins de l'Aigüe Vive pour leur accueil.



## COMMUNE D' AGOS VIDALOS

Exercice : 2022

### Dépenses Fonctionnement du 01/01/2022 au 31/12/2022

Chap.	Libelle	Prévu	Réalisé	Disponible
<b>011</b>	<b>Charges de gestion générale</b>	<b>166 922,50</b>	<b>165 966,57</b>	<b>955,93</b>
60	Achats et variation des stocks	33 847,50	32 985,26	862,24
61	Services extérieurs	102 875,00	106 031,65	-3 156,65
62	Autres services extérieurs	20 200,00	15 166,66	5 033,34
63	Impôts, taxes, versements assimilés	10 000,00	11 783,00	-1 783,00
<b>012</b>	<b>Charges de personnel</b>	<b>91 600,00</b>	<b>89 413,94</b>	<b>2 186,06</b>
63	Impôts, taxes, versements assimilés	500,00	534,51	-34,51
64	Charges de personnel	91 100,00	88 879,43	2 220,57
<b>014</b>	<b>Atténuation de produits</b>	<b>4 400,00</b>	<b>3 920,00</b>	<b>480,00</b>
73	Reversement restituit./impôts taxes	4 400,00	3 920,00	480,00
	<b>Chapitres non globalisés</b>	<b>174 522,50</b>	<b>113 036,16</b>	<b>61 486,34</b>
65	Autres charges de gestion courante	124 600,00	88 566,31	36 033,69
66	Charges financières	22 000,00	21 067,38	932,62
67	Charges exceptionnelles	3 502,50	3 402,47	100,03
<b>042</b>		<b>17 330,00</b>	<b>13 455,32</b>	<b>3 874,68</b>
68	Dotations aux amortis.et provisions	17 330,00	13 455,32	3 874,68
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>454 775,00</b>	<b>385 791,99</b>	<b>68 983,01</b>

### Recettes Fonctionnement du 01/01/2022 au 31/12/2022

Chap.	Libelle	Prévu	Réalisé	Disponible
<b>013</b>	<b>Atténuation des charges</b>	<b>2 000,00</b>	<b>17 063,70</b>	<b>-15 063,70</b>
64	Charges de personnel	2 000,00	17 063,70	-15 063,70
	<b>Chapitres non globalisés</b>	<b>602 952,00</b>	<b>410 174,06</b>	<b>192 777,94</b>
70	Ventes prod.fabr.,prest.serv.,march	90 262,00	92 003,78	-1 741,78
73	Reversement restituit./impôts taxes	104 755,00	110 817,15	-6 062,15
74	Dotations et participations	74 667,00	78 114,97	-3 447,97
75	Autres produits de gestion courante	88 000,00	91 170,81	-3 170,81
76	Produits financiers	0,00	2,91	-2,91
77	Produits exceptionnels	39 670,00	38 064,44	1 605,56
<b>042</b>		<b>5 580,00</b>	<b>0,00</b>	<b>5 580,00</b>
72	Travaux en regie	5 000,00	0,00	5 000,00
77	Produits exceptionnels	580,00	0,00	580,00
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>610 532,00</b>	<b>632 835,47</b>	<b>-22 303,47</b>

## COMMUNE D' AGOS VIDALOS

Exercice : 2022

## Dépenses Investissement du 01/01/2022 au 31/12/2022

Chap.	Libelle	Prévu	Réalisé	Disponible
<b>000</b>	<b>Non individualisées</b>	<b>16 264,00</b>	<b>6 233,50</b>	<b>10 030,50</b>
204	Subventions d'équipement versées	4 544,00	4 544,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	6 720,00	1 689,50	5 030,50
<b>040</b>		<b>5 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>5 000,00</b>
21	Immobilisations corporelles	5 000,00	0,00	5 000,00
<b>00</b>	<b>Financières</b>	<b>92 826,00</b>	<b>82 212,94</b>	<b>10 613,06</b>
16	Emprunts et dettes assimilées	82 500,00	82 212,94	287,06
<b>040</b>		<b>580,00</b>	<b>0,00</b>	<b>580,00</b>
28	Amortissement des immobilisations	580,00	0,00	580,00
<b>202101</b>	<b>ETUDE AMENAGEMENT ROND PONT PVG</b>	<b>5 765,04</b>	<b>0,00</b>	<b>5 765,04</b>
20	Immobilisations incorporelles	5 765,04	0,00	5 765,04
<b>202201</b>	<b>RESERVE INCENDIE BATIMENT PIBESTE</b>	<b>7 632,00</b>	<b>7 632,00</b>	<b>0,00</b>
21	Immobilisations corporelles	7 632,00	7 632,00	0,00
<b>202202</b>	<b>REMISE EN ETAT DU TERRAIN DE TENNIS</b>	<b>7 452,00</b>	<b>7 452,00</b>	<b>0,00</b>
21	Immobilisations corporelles	7 452,00	7 452,00	0,00
<b>202203</b>	<b>REMISE EN ETAT EGLISE CLOCHER AGOS</b>	<b>8 340,00</b>	<b>7 860,00</b>	<b>480,00</b>
21	Immobilisations corporelles	8 340,00	7 860,00	480,00
<b>202204</b>	<b>INTEMPERIES DECEMBRE</b>	<b>12 746,00</b>	<b>12 745,87</b>	<b>0,13</b>
21	Immobilisations corporelles	12 746,00	12 745,87	0,13
<b>202205</b>	<b>INTEMPERIES JANVIER</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
<b>202206</b>	<b>INTEMPERIES JANVIER - PONT</b>	<b>34 030,00</b>	<b>34 026,00</b>	<b>4,00</b>
21	Immobilisations corporelles	34 030,00	34 026,00	4,00
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>185 055,04</b>	<b>158 162,31</b>	<b>26 892,73</b>

## Recettes Investissement du 01/01/2022 au 31/12/2022

Chap.	Libelle	Prévu	Réalisé	Disponible
<b>00</b>	<b>Financières</b>	<b>308 965,00</b>	<b>268 381,33</b>	<b>40 583,67</b>
10	Apports, dotations et réserves	8 000,00	10 711,27	-2 711,27
<b>040</b>		<b>16 750,00</b>	<b>13 455,32</b>	<b>3 294,68</b>
28	Amortissement des immobilisations	16 170,00	13 455,32	2 714,68
<b>202101</b>	<b>ETUDE AMENAGEMENT ROND PONT PVG</b>	<b>1 071,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 071,00</b>
13	Subventions d'investissement	1 071,00	0,00	1 071,00
<b>202201</b>	<b>RESERVE INCENDIE BATIMENT PIBESTE</b>	<b>4 452,00</b>	<b>1 900,00</b>	<b>2 552,00</b>
13	Subventions d'investissement	4 452,00	1 900,00	2 552,00
<b>202202</b>	<b>REMISE EN ETAT DU TERRAIN DE TENNIS</b>	<b>4 347,00</b>	<b>4 284,00</b>	<b>63,00</b>
13	Subventions d'investissement	4 347,00	4 284,00	63,00
<b>202203</b>	<b>REMISE EN ETAT EGLISE CLOCHER AGOS</b>	<b>4 865,00</b>	<b>4 505,09</b>	<b>359,91</b>
13	Subventions d'investissement	4 865,00	4 505,09	359,91
<b>202204</b>	<b>INTEMPERIES DECEMBRE</b>	<b>6 360,00</b>	<b>0,00</b>	<b>6 360,00</b>
13	Subventions d'investissement	6 360,00	0,00	6 360,00
<b>202205</b>	<b>INTEMPERIES JANVIER</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
<b>202206</b>	<b>INTEMPERIES JANVIER - PONT</b>	<b>21 265,00</b>	<b>0,00</b>	<b>21 265,00</b>
13	Subventions d'investissement	21 265,00	0,00	21 265,00
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>351 325,00</b>	<b>279 070,42</b>	<b>72 254,58</b>

# BUDGETS

## SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT D' AGOS VIDALOS

Année 2022

Vue d'ensemble

Dépenses Fonctionnement du 01/01/2022 au 31/12/2022

Chap.	Libelle	Prévu	Réalisé	Disponible
<b>011</b>	<b>Charges de gestion générale</b>	<b>46 700,00</b>	<b>44 900,99</b>	<b>1 799,01</b>
60	Achats et variation des stocks	14 100,00	15 166,44	-1 066,44
61	SERVICES EXTÉRIEURS	3 000,00	3 159,17	-159,17
62	AUTRES SERVICES EXTÉRIEURS	25 000,00	24 004,38	995,62
63	IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMIL	4 600,00	2 571,00	2 029,00
	<b>Chapitres non globalisés</b>	<b>20 008,00</b>	<b>15 302,21</b>	<b>4 705,79</b>
65	Autres charges de gestion courante	3 000,00	2 492,83	507,17
66	Charges financières	14 000,00	12 809,38	1 190,62
<b>042</b>		<b>82 599,00</b>	<b>81 603,53</b>	<b>995,47</b>
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX	81 607,00	81 603,53	3,47
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>149 307,00</b>	<b>141 806,73</b>	<b>7 500,27</b>

Recettes Fonctionnement du 01/01/2022 au 31/12/2022

Chap.	Libelle	Prévu	Réalisé	Disponible
	<b>Chapitres non globalisés</b>	<b>143 057,00</b>	<b>110 371,81</b>	<b>32 685,19</b>
70	Ventes prod.fabr.,prest.serv.,march	102 400,00	105 105,81	-2 705,81
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	29 008,00	5 266,00	23 742,00
<b>042</b>		<b>20 598,00</b>	<b>20 596,62</b>	<b>1,38</b>
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	20 598,00	20 596,62	1,38
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>163 655,00</b>	<b>142 616,44</b>	<b>21 038,56</b>

Dépenses Investissement du 01/01/2022 au 31/12/2022

Chap.	Libelle	Prévu	Réalisé	Disponible
<b>000</b>	<b>Non individualisées</b>	<b>14 600,00</b>	<b>6 350,95</b>	<b>8 249,05</b>
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	6 351,00	6 350,95	0,05
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	8 249,00	0,00	8 249,00
<b>00</b>	<b>Financières</b>	<b>265 106,00</b>	<b>245 846,62</b>	<b>19 259,38</b>
16	Emprunts et dettes assimilées	225 500,00	225 250,00	250,00
<b>040</b>		<b>20 598,00</b>	<b>20 596,62</b>	<b>1,38</b>
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	20 598,00	20 596,62	1,38
<b>202101</b>	<b>ETUDE RACCORDEMENT RESEAU D'EAU</b>	<b>7 740,00</b>	<b>1 215,00</b>	<b>6 525,00</b>
20	Immobilisations incorporelles	7 740,00	1 215,00	6 525,00
<b>202201</b>	<b>ETUDE DIAGNOSTIC ET SCHEMA DIRECTEU</b>	<b>63 200,00</b>	<b>7 584,00</b>	<b>55 616,00</b>
20	Immobilisations incorporelles	41 600,00	7 584,00	34 016,00
21	Immobilisations corporelles	21 600,00	0,00	21 600,00
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>350 646,00</b>	<b>260 996,57</b>	<b>89 649,43</b>

Recettes Investissement du 01/01/2022 au 31/12/2022

Chap.	Libelle	Prévu	Réalisé	Disponible
<b>000</b>	<b>Non individualisées</b>	<b>-992,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-992,00</b>
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	-992,00	0,00	-992,00
<b>00</b>	<b>Financières</b>	<b>269 513,00</b>	<b>270 929,25</b>	<b>-1 416,25</b>
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	65 800,00	68 212,25	-2 412,25
<b>040</b>		<b>82 599,00</b>	<b>81 603,53</b>	<b>995,47</b>
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS	81 607,00	81 603,53	3,47
<b>202001</b>	<b>RECONSTRUCTION STATION EPURATION</b>	<b>59 548,00</b>	<b>59 548,29</b>	<b>-0,29</b>
13	Subventions d'investissement	59 548,00	59 548,29	-0,29
<b>202101</b>	<b>ETUDE RACCORDEMENT RESEAU D'EAU</b>	<b>3 161,00</b>	<b>600,00</b>	<b>2 561,00</b>
13	Subventions d'investissement	3 161,00	600,00	2 561,00
<b>202201</b>	<b>ETUDE DIAGNOSTIC ET SCHEMA DIRECTEU</b>	<b>36 400,00</b>	<b>7 950,00</b>	<b>28 450,00</b>
13	Subventions d'investissement	36 400,00	7 950,00	28 450,00
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>367 630,00</b>	<b>339 027,54</b>	<b>28 602,46</b>



Rond point, Porte des vallées

- Pose de cavernes au cimetière d'Agos
- Réalisation Réserve Incendie Bâtiment sommital Pibeste
- Travaux Rond point, Porte des vallées, desserte haut village Agos
- Pose de menuiseries (isolation bâtiment Pibeste, Zone d'Activités)
- Travaux étanchéité et peinture du clocher d'Agos.
- Contrôle, sécurisation du puits "Tour de Vidalos".
- Fin étude "photovoltaïque" par Enercop sur site de la Coutrade.
- Etude zonage accélération énergies renouvelables.



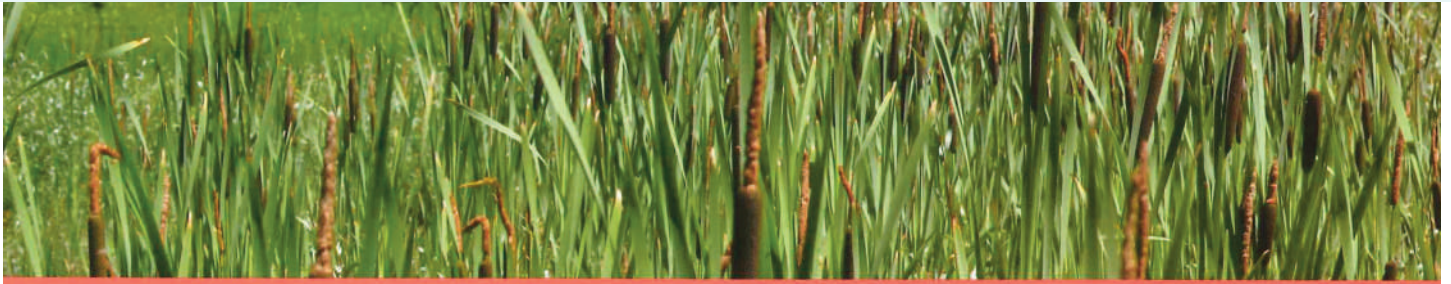
Puits "Tour de Vidalos"



Bâtiment sommital Pibeste

## ETUDES TRAVAUX POUR 2024

- Fin du schéma Directeur, Eau - Assainissement
- Fin enfouissement lignes (EDF - Telecom) rue du Bousquet, rue du Labay
- Travaux sécuritaire (énergie, automatisme) églises Agos et Vidalos
- Extension du cimetière de Vidalos
- Contrôle ensemble du puits principal d'eau potable
- Isolation appartement communal Mairie
- Travaux " Ferme Photovoltaïque" site de la Coutrade.



Massette à larges feuilles sur le site du Lac Vert

## Lac Vert

# Une renaturation qui porte ses fruits

Un an après la fin des travaux de renaturation du Lac Vert, ancienne base de loisirs située à Agos-Vidalos, il est temps d'en évaluer l'efficacité. Des suivis écologiques (libellules, amphibiens, reptiles, mammifères aquatiques, flore...) et hydro-morphologiques (niveaux d'eau, analyses physico-chimiques, bathymétrie...) sont programmés sur les 5 ans à venir.

## Des premiers résultats encourageants

Certains suivis ont commencé cette année. Ainsi, les relevés floristiques réalisés révèlent une dynamique naturelle de reprise des végétaux spectaculaire ! On observe notamment sur les zones humides l'apparition ou le développement d'espèces typiques comme la menthe aquatique, le plantain d'eau, la massette à larges feuilles... Un an après l'arrêt travaux, cette importante reprise de la végétation locale et caractéristique des milieux humides est une excellente nouvelle. Du côté des libellules, 16 espèces ont été inventoriées cette année, dont 4 nouvelles. Parmi elles, on retrouve les plus communes (crocothémis écarlate, agrion de jouvencelle, anax empereur...), une espèce protégée (la cordulie à corps fin) et de nouvelles espèces dites « pionnières », qui sont les premières à coloniser les milieux récemment perturbés (agrion nain...)



Plantain d'eau

Crocothémis écarlate

Agrion nain

## Gérer les espèces invasives

Le terrain ayant été mis à nu durant les travaux, et malgré toutes les précautions prises, des espèces exotiques envahissantes font leur (ré) apparition sur le site : buddleia du père David, robinier faux-acacia, renouée du Japon et onagre à sépale rouge. Pour stopper leur dispersion, elles ont rapidement été traitées par les équipes de la Brigade Verte et du Chantier d'Insertion du PLVG.



## L'ASSOCIATION CYCLOSPORTIVE D'AGOS-VIDALOS ET D'AYZAC-OST

2023 nous aura permis de découvrir le Var, et en particulier les alentours de Sanary-sur-mer et Toulon. En effet, début mai, nous avons passé une semaine à sillonner l'arrière pays varois. Même si cela n'a rien à voir avec nos cols pyrénéens, nous nous sommes régalés, entre autre, à grimper quelques petits cols, tel le mont Faron et à admirer la vue sur la rade de Toulon et plus généralement la Méditerranée. Un grand merci à nos collègues du club de Sanary qui nous ont accueillis, guidés et nous ont permis de découvrir ce joli coin de France.

Pour 2024, les réservations pour l'hébergement sont déjà faites pour un séjour, début juin en Ardèche. Il nous reste à préparer les parcours inspirés de la cyclo sportive "l'Ardéchoise". Nous essayerons également d'organiser des séjours plus courts et moins loin durant des week-end.



En 2023, nous avons également renouvelé nos tenues d'été et d'hiver en changeant de fournisseur et en adoptant des matières plus modernes.

**Le nombre d'adhérents est en hausse**, puisque nous passons de 25 à 30 membres et parmi les nouveaux, 2 habitent Agos. Si vous pratiquez le vélo de manière régulière, n'hésitez pas à venir faire un essai avec nous pour voir si le rythme et l'ambiance vous conviennent. Les sorties se déroulent toujours les lundi, mercredi et samedi. Les horaires varient suivant les saisons et surtout les températures.

**Merci à Didier qui prévoit les parcours et organise ces sorties.**

**Vous pouvez le contacter au 06 33 00 49 52.**

Nous renouvelons nos remerciements à Jean-Marc Abbadie et à l'ensemble des membres du conseil municipal pour leur aide et souhaitons à tout le monde une très belle année 2024 pleine de santé.

*Au nom de toute l'équipe,  
Christian*

## LES CHASSEURS DU PIBESTE

Alors que cette année s'achève, nous, chasseurs du PIBESTE, dressons un bilan positif de notre saison. Avec l'appui précieux des chasseurs de VIGER, nous avons réussi à ajouter une quinzaine de sangliers à notre tableau de chasse. De même, les objectifs de prélèvement pour les mouflons, isards, chevreuils et cervidés ont tous été atteints.

Cependant, la gestion du grand gibier s'avère de plus en plus délicate. L'augmentation significative de la fréquentation humaine, due à l'attrait grandissant du massif, pose des problèmes lors de nos battues. Il est crucial de souligner qu'aucun environnement ne peut garantir une sécurité absolue ; le risque zéro n'existe malheureusement pas.

Dans cette optique, nous rappelons que l'escalade est strictement interdite (ou réglementée) dans la zone de battue pendant cette période, conformément aux arrêtés municipaux en vigueur. Nous sollicitons donc la commune pour qu'elle veille au respect de ces règles.

Notre effectif de chasseurs demeure stable, nous continuons à nous réunir avec un plaisir inchangé. Au nom de tous les adhérents, j'adresse nos vœux les plus chaleureux pour une année 2024 exceptionnelle, à tous les habitants du village ainsi qu'à vous, membres du conseil municipal.



**Antoine GONCALVES**

## LE FOYER RURAL

Le Foyer Rural d'Agos-Vidalos est une association de type « loi 1901 » dont l'objet est de favoriser toute initiative collective au sein du village en vue de créer des liens entre les personnes, à travers des activités de temps libre (récréatives, culturelles, sportives...) et des animations locales, afin de « renforcer la solidarité morale des habitants, l'esprit de compréhension mutuelle et d'entraide » (article 2 des statuts). Ainsi, une vingtaine de membres actifs bénévoles, habitants du village, ont œuvré, tout au long de l'année, à proposer et réaliser différentes animations et activités à destination de tous.

La nouveauté majeure de l'année 2023 a été la constitution d'une troupe de théâtre amateur, à l'initiative et sous la direction de Patrick ALAIME, Co-Président de l'association, pour mettre en scène, réaliser et jouer une pièce de sa création intitulée "Au bistrot des Potes". Quatorze personnes du village se sont ainsi retrouvées, un vendredi soir par quinzaine, durant neuf mois, pour des moments de répétitions mais aussi de partages, de fous-rires et de « lâcher prise »... Ce qui a abouti, au terme d'une gestation à la fois sérieuse et conviviale, à une représentation de grande qualité sur la scène de la salle des fêtes.

Cette **soirée théâtre**, qui s'est tenue le 24 juin, a rassemblé un public nombreux qui a beaucoup ri, unanimement ravi et conquis. L'expérience, auréolée au démarrage de plusieurs interrogations, s'est révélée si positive que la troupe s'est lancé un nouveau challenge dont on attend avec envie et bonheur l'aboutissement pour l'année 2024.



Sur le volet sportif, le Foyer Rural propose toujours des **cours de pilates fusion et fitness cardio** le mardi soir à 19h15 et 20h dans la salle des fêtes. Depuis la rentrée de septembre, c'est sous le coaching de la dynamique Titi que l'on peut venir faire travailler tous les muscles profonds de notre corps qui en ont besoin. A l'aube de cette nouvelle année, il n'est d'ailleurs pas trop tard pour venir s'inscrire et mettre ainsi à exécution les bonnes résolutions qui participent à entretenir une bonne santé !



Côté animations, le Foyer rural d'Agos-Vidalos a renoué, le 25 mars, avec la tradition des repas thématiques pour une soirée de convivialité et de rencontre autour d'une belle assiette. Cette année c'est une **soirée Moules-Frites** qui a enchanté les papilles de près de 80 personnes. Des moments de partage simples qu'on aura plaisir à renouveler.



Autre première en 2023, le **concours du meilleur pâtissier**, ouvert aux mitrons en herbe, grands et petits.

Le 13 mai, 4 adultes et 5 enfants sont venus présenter leurs créations pâtissières aux cinq membres d'un jury de fins gourmets. Plaisirs des yeux autant que des saveurs : le public a pu apprécier la créativité des concurrents et, après les délibérés, s'en régaler ! Rendez-vous est pris en 2024 pour une seconde édition. A vos fourneaux !



Les rendez-vous habituels de l'année ont également rassemblé un public chaleureux, même si la concomitance de certaines dates n'a pas toujours permis à tous d'en profiter. Embrasement du **feu de la Saint-Jean**



# LA VIE DU VILLAGE LES ASSOCIATIONS DE NOTRE VILLAGE

puis **fête du village**, en partenariat avec la mairie, sont deux temps de rencontre importants qui marquent le début et la fin de l'été.



Décalé exceptionnellement fin septembre, le week-end de la fête a été cette année encore très ensoleillé. Le samedi 30 septembre a ouvert les festivités avec un après-midi de compétitions amicales et d'initiation. Tout d'abord lors du traditionnel concours de pétanque, en partenariat avec le club des pétanqueurs d'Agos-Vidalos, les boulistes expérimentés ont guidé et conseillé les plus novices dans le choix stratégique de savoir s'il est préférable, dans telle configuration de jeu, de pointer ou... de tirer ! La seconde partie de l'après-midi a vu les rôles s'inverser à l'occasion du premier concours Just Dance d'Agos-Vidalos. Ce sont les plus jeunes danseurs qui en ont appris à leurs aînés sur le maniement de la manette qui permet de refaire en miroir, face à l'écran, les

mouvements des silhouettes des coaches sur des musiques endiablées. Un grand bravo à tous les participants de cette journée d'activités intergénérationnelles qui a atteint son objectif : par-delà les âges, se rencontrer et prendre du plaisir à jouer, tous ensemble.

Le dimanche 1<sup>er</sup> octobre, après la messe officinée par le Père Gustave en l'église de Vidalos, apéritif, repas partagé et jeux traditionnels ont une nouvelle fois constitué les ingrédients d'une journée de rassemblement réussie.

Les animations de l'année se sont achevées avec le **gôûter de Noël** offert le 16 décembre, suivi d'un spectacle musical plein de sensibilité et de poésie, "Le Voyage de Valise", par la compagnie argelésienne "Histoire de chanter". Alors que le spectacle s'achevait, cette année encore le Père Noël, avec sa hotte de sucreries, a répondu présent à notre invitation pour la plus grande joie des enfants.



Parmi les projets **pour 2024, un week-end jeux sera organisé les 17 et 18 février**, pendant les vacances d'hiver. Au programme, un accès libre et gratuit à des jeux de société de tous âges et de tous niveaux, des ateliers initiations et découvertes, des animations pour les plus petits, un concours de belote le samedi soir et un concours de pétanque le dimanche après-midi. Cette manifestation vise à réunir les gens et créer du lien en utilisant le jeu comme médiateur. Nous vous espérons nombreux à l'occasion de ce moment convivial, de partage et d'échanges.

La vie du Foyer Rural d'Agos-Vidalos et des activités proposées tient à la participation de tous les bénévoles qui offrent un peu de leur temps, de leur savoir-faire, de leur imagination et de leur bonne humeur. Une manière de travailler au « bien vivre, tous ensemble ». Qu'ils en soient tous vivement remerciés. En espérant vous retrouver en 2024 à nos rendez-vous, nous vous souhaitons une très bonne nouvelle année.

*Les membres du Foyer Rural d'Agos-Vidalos*

## L'HISTOIRE DES RUBIES

### "MAUL" de notre Présidente

Cette belle équipe des Rubies d'Argelès-Gazost section sport santé de l'US Argelès a vu le jour grâce à la motivation de patients et de soignants, tous unis pour lutter contre la maladie et ses effets secondaires.

Le rugby, et surtout le rugby à 5, réunit toutes les valeurs de solidarité, d'entraide et de respect mutuel.

Les différences et les qualités de chacun permettent à l'équipe d'atteindre l'en-but et de plaquer le cancer lors d'un magnifique essai.

*"RUBieS un jour, RUBieS toujours"*

**La Présidente,  
Virginie Abbadie Longo**

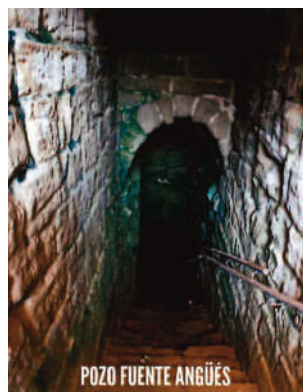
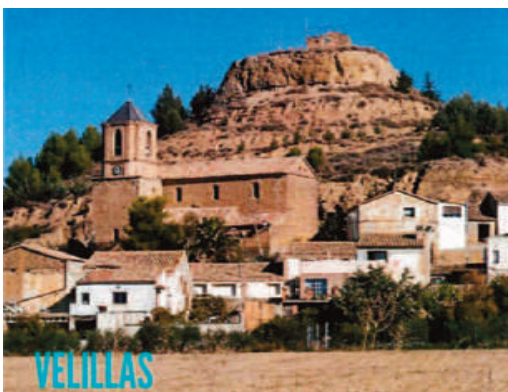
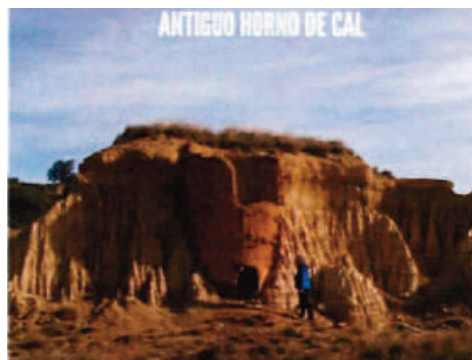
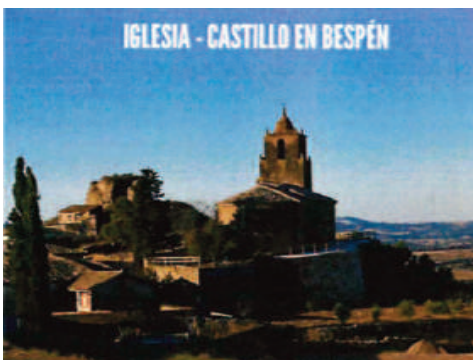


## PROJET JUMELAGE

Le 4 septembre, nous avons reçu en mairie une délégation des villages de Angüés, Bospén et Velillas, situés en Aragon (Huesca), non loin de la Sierra de Guara.

Certaines familles des villages ont leurs enfants scolarisés au collège - lycée René Billère d'Argelès-Gazost.

Nous avons passé un agréable moment avec Ana, Diego et Roberto, et nous sommes promis de continuer à nous rencontrer, pour avancer le dossier de jumelage, si les collectivités le souhaitent.



## UN FUTUR 3<sup>ÈME</sup> PARC DANS LES HAUTES-PYRÉNÉES

### RÉUNION PUBLIQUE À AGOS-VIDALOS

En 2024, un nouveau parc va voir le jour dans les Hautes-Pyrénées.

Après Rabastens-de-Bigorre et Bordères-sur-l'Échez, tous les deux en construction actuellement, le parc de la Courade à Agos-Vidalos est le troisième parc développé en partenariat avec le Syndicat Départemental d'Énergie des Hautes-Pyrénées SDE65 – Société d'Énergie Mixte Ha-PyÉnergies. Avant d'entamer la construction du projet, habitants et curieux étaient invités à participer à une réunion publique le 30 novembre 2023.



Enercoop Midi-Pyrénées et le SDE65 sont associés au sein de la filiale commune HaPyCoop pour promouvoir un modèle de production d'énergie renouvelable en coopérant avec les territoires et leurs habitants.

Ce nouveau modèle de coopération 50/50 consolide le développement des énergies renouvelables sur le territoire, en suivant une éthique commune : décentralisation des moyens de production, non spéculation, retombées économiques locales, implication des citoyennes et citoyens. C'est pourquoi, pour chacun de ses projets, la Société Coopérative d'Intérêt Collectif Enercoop Midi-Pyrénées a une démarche volontaire

de rencontre avec les habitants et acteurs du territoire en amont de la réalisation des projets. C'est une étape essentielle pour la réappropriation des sujets énergétiques par les citoyennes et citoyens, et stimuler les débats autour de l'énergie : Pourquoi faire une installation au sol plutôt qu'en toiture ? Est-ce que les panneaux photovoltaïques se recyclent ? Qu'est-ce que ce projet change pour les riverains ? Qui sont les acteurs du projet et leurs spécificités ? Quels sont les projets du territoire ? Voici quelques-unes des questions auxquelles Enercoop Midi-Pyrénées et le SDE65 ont pu répondre.



La commune d'Agos-Vidalos, qui participe au projet en mettant à disposition le terrain contre un loyer modeste, a accueilli les intervenants dans la salle des fêtes. Après une courte présentation, les participants ont pu circuler sur trois tables rondes :

- la politique de transition énergétique du territoire,
- tout savoir sur la production photovoltaïque,
- le modèle coopératif au service de l'énergie citoyenne.

Une quarantaine de personnes s'est déplacée pour participer aux échanges. Le rendez-vous a rencontré un vif succès et chacun a pu s'exprimer dans un cadre bienveillant. La commune a clôturé la soirée en offrant aux personnes présentes un apéritif.

D'autres projets solaires développés par HaPy Coop verront bientôt le jour sur ce département.

# LA VIE DU VILLAGE

## INFORMATIONS ROUTIERES CIRCULATION DANS LE VILLAGE

Sur sollicitation de la municipalité, un diagnostic de sécurité routière a été effectué en 2023 par les services de la Préfecture des Hautes-Pyrénées. Ainsi des compteurs ont été disposés sur différentes voies communales et les analyses terrain de ces comptages (chemin des Vignes / Labai / Carrère longue / D 921 B) vous sont présentées dans les tableaux suivants.

### ANALYSE DES DONNÉES OBSERVÉES SUR LE CHEMIN DU LABAI

#### a) Les accidents :

Aucun accident n'est répertorié dans la base de l'Observatoire Départemental de sécurité routière (accidents issus des remontées des forces de l'ordre) depuis 5 ans sur cette voie.

#### b) Les trafics : synthèse de l'analyse de vitesse

Un dispositif de mesure de comptage et vitesses a été mis en place sur le chemin de Labai un peu en amont du cimetière :

- période : du samedi 26/11/22 à 12:00 au mercredi 14/12/2022 à 12:00, 17 jours de mesures avec 3 week-ends, vitesse réglementaire de 30 km/h

- débit total sur la période de véhicules dans les 2 sens 3813 (3810 VL et 3 PL)

(VL : véhicule léger, PL : Poids lourds)

- débit moyen journalier de 224 véhicules (trafic faible) et également réparti dans les 2 sens



Sens 1 (montée)		Sens 2 (descente)	
114 VL	1 PL	110 VL	0 PL

- trafic essentiellement de jour : 99% de jour et 1% de nuit

- pas de mesures faites sur le trafic deux roues

	Sens 1 (montée)		Sens 2 (descente)	
vitesse moyenne de jour :	VL : 31 km/h	PL : 31km/h	VL : 31 km/h	PL : 16 km/h
vitesse moyenne de nuit :	VL : 32 km/h	PL : /	VL: 39 km/h	PL: /
V85 (vitesse en dessous de laquelle circulent 85% des VL libres, non contraints par la circulation des autres véhicules) :	38km/h		39km/h	
V50 (vitesse en dessous de laquelle circulent 50% des VL libres, non contraints par la circulation des autres véhicules) :	31 km/h		31 km/h	
V15 (vitesse en dessous de laquelle circulent 15% des VL libres, non contraints par la circulation des autres véhicules) :	22 km/h		23 km/h	

#### c) En conclusion :

Au vu des éléments apportés ci-dessus les relevés de vitesse ne montrent pas un réel problème de vitesse par rapport à la V85 sur cette rue. La V85 dépasse de 8 à 9 km/h la vitesse maximum autorisée toutefois l'environnement (habitation uniquement d'un côté de la voie) peut expliquer que les usagers ne respectent pas toujours les 30 km/h.

# LA VIE DU VILLAGE

## ANALYSE DES DONNÉES OBSERVÉES SUR LA RUE CARRÈRE LONGUE

### a) Les accidents :

Aucun accident n'est répertorié dans la base de l'Observatoire Départemental de sécurité routière (accidents issus des remontées des forces de l'ordre) depuis 5 ans sur cette voie.

### b) Les trafics : synthèse de l'analyse de vitesse

Un dispositif de mesure de comptage et vitesse a été mis en place sur la rue Carrere Longue :

- du vendredi 17/02/2023 à 16:00 au mardi 07/03/2023 à 12:00, 17 jours de mesures avec 3 week-ends, vitesse réglementaire de 30 km/h
- débit total sur la période de véhicules dans les 2 sens 2289 (2289 VL et 0 PL)



(VL : véhicule léger, PL : Poids lourds)

- débit moyen journalier de 135 véhicules (trafic très faible) et réparti à 60 % dans le sens 1 et 40 % dans le sens 2

Sens 1 (descente)		Sens 2 (montée)	
81 VL	0 PL	54 VL	0 PL

- trafic essentiellement de jour : 96 % de jour et 4% de nuit
- pas de mesures faites sur le trafic deux roues

	Sens 1 (descente)		Sens 2 (montée)	
vitesse moyenne de jour :	VL : 24 km/h	PL : /	VL : 25 km/h	PL : /
vitesse moyenne de nuit :	VL : 27 km/h	PL : /	VL : 29 km/h	PL : /
V85 (vitesse en dessous de laquelle circulent 85% des VL libres, non contraints par la circulation des autres véhicules) :	33 km/h		36 km/h	
V50 (vitesse en dessous de laquelle circulent 50% des VL libres, non contraints par la circulation des autres véhicules) :	24 km/h		25 km/h	
V15 (vitesse en dessous de laquelle circulent 15% des VL libres, non contraints par la circulation des autres véhicules) :	12 km/h		13 km/h	

### c) En conclusion :

Au vu des éléments apportés ci-dessus les relevés de vitesse effectués ne montrent pas un réel problème de vitesse par rapport à la V85 sur la rue Carrere Longue.

# LA VIE DU VILLAGE

## ANALYSE DES DONNÉES OBSERVÉES SUR LE CHEMIN DES VIGNES

### a) Les accidents :

Aucun accident n'est répertorié dans la base de l'Observatoire Départemental de sécurité routière (accidents issus des remontées des forces de l'ordre) depuis 5 ans sur cette voie.

### b) Les trafics : synthèse de l'analyse de vitesse

Un dispositif de mesure de comptage et vitesse a été mis en place sur le chemin des Vignes :

- période : du vendredi 17/02/2023 à 16:00 au mardi 07/03/2023 à 12:00, 17 jours de mesures avec 3 week-ends, vitesse réglementaire de 50 km/h



- débit total sur la période de véhicules dans les 2 sens 2054 (2054 VL et 0 PL) (VL : véhicule léger, PL : Poids lourds)
- débit moyen journalier de 121 véhicules (trafic très faible) et réparti à 63 % dans le sens 1 et 37 % dans le sens 2

Sens 1 (montée)		Sens 2 ( descente)	
76 VL	0 PL	45 VL	0 PL

- trafic essentiellement de jour : 97,5 % de jour et 2,5% de nuit
- pas de mesures faites sur le trafic deux roues

	Sens 1 (montée)		Sens 2 ( descente)	
vitesse moyenne de jour :	VL : 34 km/h	PL : /	VL : 30 km/h	PL : /
vitesse moyenne de nuit :	VL : 33 km/h	PL : /	VL : 27 km/h	PL : /
V85 (vitesse en dessous de laquelle circulent 85% des VL libres, non contraints par la circulation des autres véhicules) :	41 km/h		38 km/h	
V50 (vitesse en dessous de laquelle circulent 50% des VL libres, non contraints par la circulation des autres véhicules) :	34 km/h		30 km/h	
V15 (vitesse en dessous de laquelle circulent 15% des VL libres, non contraints par la circulation des autres véhicules) :	27 km/h		25 km/h	

### c) En conclusion :

Au vu des éléments apportés ci-dessus les relevés de vitesse effectués ne montrent pas un réel problème de vitesse par rapport à la V85 sur le chemin des Vignes.

## ANALYSE DES DONNÉES OBSERVÉES SUR LA RD 921 B

### a) Les accidents :

Aucun accident n'est répertorié dans la base de l'Observatoire Départemental de Sécurité Routière (accidents issus des remontées des forces de l'ordre) depuis 5 ans sur cet axe

### b) Les trafics : synthèse de l'analyse de vitesse

A noter que deux dispositifs de comptages et vitesses avaient été installés sur 7 jours avant l'installation couplée à des radars pédagogiques. Les analyses ne relèvent pas de variations significatives des vitesses, c'est pourquoi nous ne présentons que les données relevées pendant la période la plus longue d'analyse (22 jours) avec les compteurs couplés aux radars.

✚ Un premier dispositif de mesure de comptage et vitesses couplé à un radar pédagogique a été mis en place sur la RD 921b au PR 6+570, au niveau de la mairie, par le conseil départemental 65 :

- période : du mercredi 04/01/2023 à 00:00 au mercredi 25/01/2023 à 23:00, 22 jours de mesures avec 3 week-ends, vitesse réglementaire de 50 km/h
- débit total sur la période de véhicules dans les 2 sens 34961 (33949 VL et 1012 PL) (VL : véhicule léger, PL : Poids lourds)
- débit moyen journalier de 1589 véhicules (trafic moyen) et à peu près également réparti dans les 2 sens

Sens 1 (Lourdes vers Argelès-Gazost)		Sens 2 ( Argelès-Gazost vers Lourdes)	
807 VL	24 PL	736 VL	22 PL

- trafic essentiellement de jour : 97,5 % de jour et 2,5% de nuit
- pas de mesures faites sur le trafic deux roues

	Sens 1 (Lourdes vers Argelès-Gazost)		Sens 2 ( Argelès-Gazost vers Lourdes)	
	VL	PL	VL	PL
vitesse moyenne de jour :	51 km/h	46 km/h	50 km/h	46 km/h
vitesse moyenne de nuit :	55 km/h	55 km/h	56 km/h	52 km/h
V85 (vitesse en dessous de laquelle circulent 85% des VL libres, non contraints par la circulation des autres véhicules) :	60 km/h		59 km/h	
V50 (vitesse en dessous de laquelle circulent 50% des VL libres, non contraints par la circulation des autres véhicules) :	52 km/h		50 km/h	
V15 (vitesse en dessous de laquelle circulent 15% des VL libres, non contraints par la circulation des autres véhicules) :	42 km/h		41 km/h	

# LA VIE DU VILLAGE

Un deuxième dispositif de mesure de comptage et vitesses couplé à un radar pédagogique a été mis en place sur la RD 921b au PR 7+700, au niveau de la sortie du village direction Argelès- Gazost, par le conseil départemental 65 :

- période : du mercredi 04/01/2023 à 00:00 au mercredi 25/01/2023 à 23:00, 22 jours de mesures avec 3 week-ends, vitesse réglementaire de 50 km/h
- débit total sur la période de véhicules dans les 2 sens 35086 (34084 VL et 1002 PL) (VL : véhicule léger, PL : Poids lourds)
- débit moyen journalier de 1595 véhicules (trafic moyen) et à peu près également réparti dans les 2 sens

Sens 1 ( Argelès-Gazost vers Lourdes)		Sens 2 (Lourdes vers Argelès-Gazost)	
751 VL	22 PL	798 VL	24 PL

- trafic essentiellement de jour : 97,7 % de jour et 2,3% de nuit
- pas de mesures faites sur le trafic deux roues
- 

	Sens 1 ( Argelès-Gazost vers Lourdes)		Sens 2 (Lourdes vers Argelès-Gazost)	
vitesse moyenne de jour :	VL : 52 km/h	PL : 48 km/h	VL : 55 km/h	PL : 51 km/h
vitesse moyenne de nuit :	VL : 56 km/h	PL : 52 km/h	VL : 57 km/h	PL : 75 km/h
V85 (vitesse en dessous de laquelle circulent 85% des VL libres, non contraints par la circulation des autres véhicules) :	61 km/h		64 km/h	

V50 (vitesse en dessous de laquelle circulent 50% des VL libres, non contraints par la circulation des autres véhicules) :	52 km/h		55 km/h	
V15 (vitesse en dessous de laquelle circulent 15% des VL libres, non contraints par la circulation des autres véhicules) :	43 km/h		45 km/h	

### **En conclusion :**

Au vu des éléments apportés ci-dessus, comme devant la mairie les relevés de vitesse semblent montrer un léger problème de vitesse par rapport à la V85 sur cette voie. En effet, la V85 dépasse de 9 à 10 km/h la vitesse maximum autorisée toutefois l'environnement (habitation parfois uniquement d'un côté de la voie, route large avec une bonne visibilité, cheminement piéton large et parfois séparé de la route par un muret..) peut expliquer que les usagers ne respectent pas toujours les 50 km/h.

### **Conclusion générale :**

Dans le centre bourg, nous sommes dans un secteur rural avec un trafic très faible, un habitat parfois peu dense et aucun problème de vitesse comme le montre les comptages.

Il est compréhensible que les riverains aient le sentiment d'une trop grande vitesse du fait de l'étroitesse des voies qui accentue ce sentiment mais les mesures ne mettent pas en évidence de problèmes, ce n'est que du ressenti. Les aménagements devant normalement accompagner une vitesse moyenne autorisée à 30 km/h sont très coûteux et pas adaptés au contexte de la commune.

Enfin, la mise en voie prioritaire pour la RD921B peut également sécuriser la gestion des conflits aux intersections avec les voies communales moins fréquentées. Le rapprochement des panneaux d'agglomération permettra également de crédibiliser la vitesse pour qu'elle soit mieux respectée.

## ACTUALITÉS 2024

### UNE AIDE À L'AQUISITION DE SON 1<sup>ER</sup> LOGEMENT

Pour répondre aux besoins de la population en matière de logement à l'année et favoriser l'installation des ménages sur le territoire et ses 46 communes, la communauté de communes Pyrénées Vallées des Gaves soutient la primo-accession à la résidence principale (bien immobilier ancien ou construction neuve) en attribuant une subvention aux ménages sous conditions de ressources (avec une clause anti-spéculative d'une durée de 10 ans). Cette aide forfaitaire de 4000 € est majorée de 1000 € pour les ménages ayant un ou plusieurs enfants mineurs au jour de la demande. Elle est cumulable aux aides octroyées par la CCPVG et l'ANAH ou le Département des Hautes-Pyrénées dans le cadre de l'OPAH pour les travaux d'amélioration de l'habitat ancien.

La demande d'aide doit être formulée auprès de la communauté de communes avant la signature de l'acte authentique ou le démarrage de la construction.



### AIDE À L'INSTALLATION D'ENTREPRISES

Dans le cadre de sa compétence en matière d'aide à l'investissement immobilier pour les entreprises, la CCPVG octroie des aides financières aux porteurs de projets qui ont des investissements du type acquisition, rénovation/extension de bâtiment et construction immobilière.

Le taux d'aide est compris entre 0 et 20% du montant des dépenses éligibles (entre 40 000 € et 200 000 €). Le montant total de l'aide ne pourra dépasser 20 000 €. La demande d'aide doit être réalisée avant tout démarrage des travaux.

A cette aide immobilière s'ajoute une subvention pour soutenir les projets de transmission-reprise d'entreprises sur le territoire en complément des aides de la Région Occitanie.

L'objet de cette aide s'inscrit dans une dynamique de maintien de l'activité économique en Pyrénées Vallées des Gaves. Le montant de l'aide forfaitaire est de 5000€.

✉ Pour connaître les conditions d'éligibilité pour toutes les aides de la CCPVG, contactez le 05 62 97 55 18 ou envoyer un mail à l'adresse [courriel@ccpvg.fr](mailto:courriel@ccpvg.fr)



### MISE EN PLACE DE SOLUTIONS INDIVIDUELLES ET COLLECTIVES POUR LE TRAITEMENT DES BIODÉCHETS

*L'article L. 541-21-1 du code de l'environnement prévoit que tous les producteurs et détenteurs de biodéchets doivent les trier à la source en vue de leur valorisation. Cette obligation s'applique également aux services publics de gestion des déchets à partir du 1 janvier 2024.*

En effet dès janvier 2024 la gestion des biodéchets, ou déchets organiques, est l'affaire de tous, les ordures ménagères n'ayant plus vocation à recevoir ces déchets qui coûtent cher à l'ensemble de la collectivité alors qu'il est facile de les traiter localement. Chacun doit désormais trouver des solutions !

La communauté de communes Pyrénées Vallées des Gaves vend depuis plusieurs années des composteurs individuels (au tarif préférentiel de 10 €) pour ceux qui ont un jardin à disposition et elle a également installé des aires de compostage collectif sur les communes de Cauterets et Argelès-Gazost pour les personnes vivant en appartement.

Pour les professionnels sur ces deux communes, la CCPVG a cherché la meilleure solution ayant un impact écologique le plus faible possible. La collecte en vélo triporteur à assistance électrique « Resto' compost » fait désormais partie du paysage !

Commandez votre composteur sur [ccpvg.fr](http://ccpvg.fr)

Trouver des solutions c'est dans notre nature !



Le service de gestion des déchets de la communauté de communes Pyrénées Vallées des Gaves vous propose :

- LA VENTE DE COMPOSTEURS (20€)
- LE PRÊT DE BROYEUR DE VÉGÉTAUX



Informations/réservations : Tél. 05 62 97 55 18 | [courriel@ccpvg.fr](mailto:courriel@ccpvg.fr)

**DES P'TITS NOUVEAUX**  
QUI VONT DÉSORMAIS DANS LE BAC JAUNE

**100% DES EMBALLAGES SE TRIENT**  
DANS LES HAUTES-PYRÉNÉES

NE PAS LES COUPER  
NE PAS LES DECHIRER

INUTILE DE LES LAVER

NE PAS LES METTRE  
LES UNS DANS LES AUTRES

PYRÉNÉES VALLÉES DES GAVES  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

## EN 2020 DANS LES HAUTES-PYRÉNÉES, *tous les emballages se trient !*

Afin de simplifier le geste de tri des habitants, le SMTD65 et la Communauté de Communes Pyrénées Vallées des Gaves ont décidé de déployer de nouvelles consignes de tri. Plus simple, moins contraignante cette nouvelle consigne vise l'efficacité sur l'ensemble du département. À partir du 2 janvier 2020, les Hauts-Pyrénéens pourront déposer tous leurs emballages sans exception dans leur point d'apport volontaire, leur colonne enterrée, leur bac ou sac jaune, qu'ils soient en plastique, en carton, ou en métal.



Aucun changement n'est apporté pour la consigne de tri des papiers, revues et magazines.

**Attention néanmoins, seuls les emballages sont concernés : il ne faut pas déposer d'objets dans le tri sélectif.**

Le petit plus pour le tri des emballages :

– Êtes-vous sûr qu'il s'agit d'un emballage ?

Oui ? Alors déposez le dans le bac jaune. Non ? Laissez-le dans la poubelle d'ordures ménagères.

– Inutile de les laver, il suffit de bien les vider.

– Déposez-les, en vrac dans le bac sans les imbriquer (pas dans un sac).

**LES P'TITS NOUVEAUX**  
QUI VONT DÉSORMAIS DANS LE BAC JAUNE



Crédits photos : ©Citeo, Adobe stock

[www.smttd65.fr](http://www.smttd65.fr)

# BROYEUR DE VÉGÉTAUX

→ Pour réduire les déchets et valoriser les végétaux en couverture de sol au jardin



**JOURNÉE OU WEEK-END**



**RÉSERVATION 72H A L'AVANCE**



**CHÈQUE DE CAUTION**

## LA COUVERTURE DU SOL C'EST ...

→ Moins d'arrosage

→ Préserve la vie du sol

→ Pas de désherbage

→ Protège des différences de température

CE PRÊT EST MIS EN PLACE PAR LE SERVICE DE GESTION DES DÉCHETS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PYRÉNÉES VALLÉES DES GAVES | ZI Les Prats à PIERREFITTE-NESTALAS - EN PARTENARIAT AVEC LE SMDT65



BROYEUR ÉLECTRIQUE  
STIHL GE250  
BRANCHAGE Ø 3 CM  
UTILISATION SIMPLE



RÉSERVATION sur [CCPVG.FR](http://CCPVG.FR)

## Vivez l'expérience compostage



# GUIDE DU COMPOSTAGE INDIVIDUEL

### De nouveaux amis



**Les bactéries** : avec un bon rapport humidité / oxygénation dans le compost, elles lui donneront cette bonne odeur de sous-bois.

**Le vers de terre** : il permet une aération, un mélange et une décomposition facilitée de tous les déchets du compost.



**Le myriapode** : piétine littéralement tout le compost, le rendant plus accessible pour ses congénères : Sa capacité digestive impressionnante est indispensable.

**Le cloporte** : il assure le 1<sup>er</sup> stade de la décomposition en s'attaquant aux matériaux ligneux.



**Le coléoptère** : très précieux, il se nourrit de tout !

### Et très peu d'ennemis

**La limace** : sa bave est relativement fatale pour la plupart des autres insectes du compost.



**La mouche et la guêpe** : attirées par le sucré et l'humidité (et dans une moindre mesure l'acidité), elles se précipitent sur les épiluchures ou restes de fruits laissés à découvert en surface de compost.

**Le perce-oreille** : omnivore, quand il n'y plus rien à décomposer, il s'attaque aux autres insectes puis au potager !



### Quand utiliser le compost ?

**Après 3 à 6 mois** : déposé au pied des arbustes, il maintient l'humidité du sol et limite la pousse des mauvaises herbes.

**Après 7 à 8 mois** : il est épandu, de préférence à l'automne, à la surface du jardin, du potager ou du verger.

**Après 10 à 12 mois** : c'est un compost mûr. Il se caractérise par un aspect homogène, une couleur sombre, une structure grumeleuse et l'odeur caractéristique de terre de forêt. Tamisé, il est utilisé en apport organique en mélange avec la terre du jardin.

### Les conseils

La fragmentation des matières déposées dans le composteur augmente leur vitesse de décomposition.

La peau de banane, les orties (non fleuries) et le feuillage de pissenlit sont des « accélérateurs de compostage ».

Pour ne pas faire déborder le composteur, réserver la majeure partie des déchets de jardin au paillage ou stocker le gazon pour qu'il perde son humidité et diminue de volume. Mieux encore, pratiquer le mulching.

Une réserve de « déchets bruns » (feuilles mortes, brindilles) permet d'équilibrer les apports tout au long de l'année.

Afin d'éviter les mouches à l'ouverture de du composteur, les fruits doivent être incorporés par le bas.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNE PYRENEES  
VALLEES DES GAVES

Service « gestion des déchets »  
1 rue Saint Orens | 65400 Argelès-Gazost  
Tél. 05 62 97 55 18 | [www.ccpvg.fr](http://www.ccpvg.fr)

Crédits photo : Pixabay

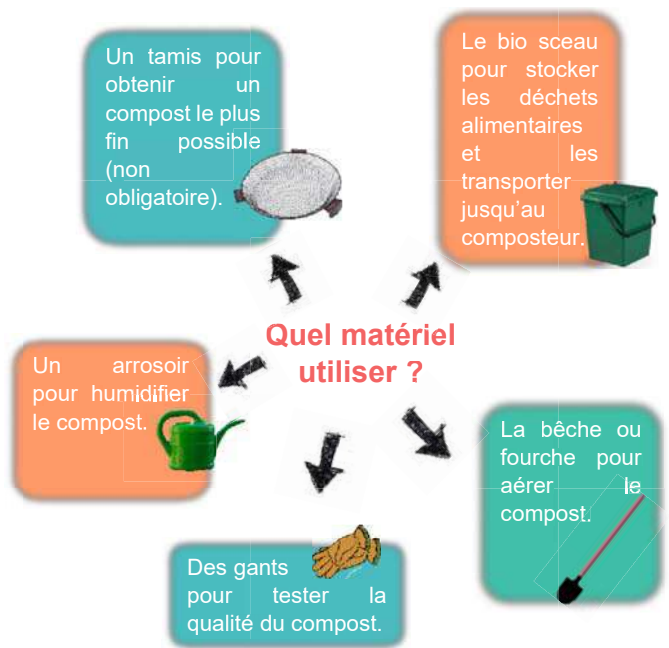
**Le compostage est un processus naturel.** En présence d'air, d'eau et grâce à une multitude d'organismes vivants, la matière organique se transforme en une terre riche, comparable à de l'humus.

### Pourquoi composter ?

Pour alléger nos poubelles : 30% des déchets domestiques sont biodégradables et donc compostables.

Pour limiter l'impact environnemental : Composter permet de réduire la pollution due au transport et au traitement des déchets ainsi que de limiter la quantité de déchets humides incinérés.

Pour offrir un cadeau à vos plantes : Il devient facile de faire un jardin écologique, sans engrais, ni pesticide, et fertiliser nos sols en utilisant un engrais naturel gratuit.



### Où installer le composteur ?

- Il doit être installé sur une surface plate, à même la terre pour faciliter la colonisation des vers.
- Dans un coin légèrement ombragé à l'abri du vent et pas trop loin de la maison.

### Ce qui se composte



**Déchets de cuisine :** Restes de repas (pâtes, riz...), épiluchures, pain, coquilles d'œufs, marc de café, sachet de thé, restes de fruits et de légumes, peaux d'agrumes, petits cartons bruns coupés, essuie-tout et serviettes en papier...

**Déchets de jardin :** Tonte de gazon, feuilles mortes, fleurs fanées, mauvaises herbes sans graines, copeaux de bois, sciure, taille de haie, déchets du potager...



### Les règles d'or

- Diversifier les apports de déchets. L'idéal : 1/3 de déchets de cuisine, 2/3 de déchets de jardin.
- Maintenir une humidité suffisante.
- Aérer et brasser.



### Aux grands maux, les grands remèdes

Problème	Cause	Solution
Le compost est sec	Manque d'eau	Retourner le tas en ajoutant de l'eau
Mauvaises herbes lors de l'utilisation du compost	Température insuffisante lors de l'élaboration du compost	Ne plus mettre de plantes en graines ou malades
Odeur d' « œuf pourri »	Manque d'oxygène Excès d'humidité	Brasser, étaler et laisser sécher
Odeur d'ammoniaque	Trop de matières azotées Température excessive	Rajouter des matières carbonées (dites « brunes ») Brasser
Le compost est pâteux Présence du jus d'écoulement	Manque d'oxygène Excès d'humidité	Brasser l'ensemble du tas Laisser sécher Apporter de la matière sèche
Présence de « grosses mouches »	Résidus de viandes, poissons (ou excréments)	Renoncer dorénavant à ces matières qui sont déconseillées
Présence de « filaments blancs »	Compost trop riche en matières « brunes », dures (feuilles, petits branchages...) et très sèches	Ajouter des matières vertes et humides (gazon, épiluchures...) Humidifier

### Les interdits

- Mégots de cigarettes
- Litière d'animaux
- Sacs d'aspirateur
- Couches culottes
- Excréments
- Déchets des toilettes sèches
- Huile de friture
- Feuilles de rhubarbe
- Les papiers imprimés en couleur

Le compost est un écosystème à part entière : il grouille de vie, mais tout est question d'équilibre !





PYRÉNÉES  
VALLÉES  
DES GAVES  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Votre  
Communauté  
de  
Communes

côté  
pratique

## Le RAM

## Relais Assistants Maternels

Accueil sur rendez-vous : mercredi de 10h à 12h et vendredi de 15h à 17h.  
Permanence téléphonique : mercredi de 12h à 13h.  
Un service financé par la CAF et la MSA.

## Le Service de transport intercommunal

### Vers Argelès-Gazost le mardi matin

Communes	Départ		Retour
Agos-Vidalos	Arrêt de bus de Vidalos	9h28	11h43
	Arrêt de bus d'Agos	9h28	11h43
Ayros-Arbouix	Arrêt Mairie	9h40	11h25
Ayzac-Ost	Arrêt de bus de Ost	9h30	11h42
	Arrêt de bus d'Ayzac	9h33	11h40
Beaucens	Arrêt Mairie	9h30	11h35
Boô-Silhen	Arrêt salle des fêtes	9h45	11h22
	Arrêt Mairie	9h50	11h20
Gez	Arrêt quartier Lalanne	9h12	11h55
	Arrêt village	9h12	11h53
Ouzous	Arrêt de bus	9h25	11h44
Préchac	Arrêt Mairie	9h35	11h30
Salles	Arrêt place de la Mairie	9h20	11h46
Sère	Arrêt place de la Mairie	9h15	11h50
Villelongue	Arrêt Mairie	9h25	11h40

Ligne Extrême de Salles / Ligne Davantaygue

### Qu'est-ce que c'est ?

La Communauté de Communes de la Vallée d'Argelès-Gazost a mis en place un service de transport en commun desservant certains villages de son territoire.

### Quand et pour aller où ?

Ce service dessert le marché d'Argelès-Gazost le mardi matin (aller-retour).

### Pour qui ?

Toute personne peut utiliser le service de transport intercommunal. Les personnes mineures doivent être accompagnées d'un adulte.

### Les tarifs ?

2 € par personne l'aller-retour.

## Argelès-Gazost

Place de la Mairie

Ligne Extrême de Salles

Arrivée 9h40

Départ 11h35

Ligne Davantaygue

Arrivée 9h55

Départ 11h10



Un service financé par :



LANGUEDOC-ROUSSILLON  
LA RÉUNION MIDI-PYRÉNÉES

[www.ccvag.fr](http://www.ccvag.fr)



1, rue Saint-Orens  
à Argelès-Gazost

## les Permanences

du point d'appui emploi formation  
et les permanences sociales situées  
à la Communauté de Communes

organisme	jours de permanence	numéros	horaires
Mission locale	Le lundi et mardi	05 62 97 93 36	De 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h30
Défi emploi	2e, 3e et 4e jeudis du mois	05 62 42 27 56	De 13h30 à 16h
Cap emploi	Sur rendez-vous	05 62 93 87 54	De 9h à 17h
CLIC	Du lundi au vendredi	05 62 90 39 85	Sur rendez-vous 9h - 12h / 14h - 17h
Pays des gaves gérontologie	Mardi et vendredi matin		De 9h à 12h sans rendez-vous
Infirmière du centre médico-psychologique	Le jeudi	05 62 56 67 70	De 10h30 à 13h30
Médecin du centre médico-psychologique	Le mardi et le jeudi	05 62 56 67 70	Sur rendez-vous de 10h à 17h
Assistante sociale du centre médico-psychologique	Le mardi matin	05 62 56 67 70	Sur rendez-vous
Psychologue du centre médico-psychologique	Les lundis après-midi	05 62 56 67 70	Sur rendez-vous
Conciliateur de justice	Le lundi matin tous les 15 jours	06 23 66 09 42	Sur rendez-vous de 10h à 11h
PACT, conseils pour l'amélioration énergétique et l'adaptation des logements	3e vendredi du mois	05 59 14 60 60	De 10h à 12h

Afin de faciliter les démarches administratives relatives à la recherche d'emploi, 2 ordinateurs avec accès internet sont à la disposition des demandeurs d'emploi.

## Des logements réservés aux travailleurs saisonniers

Vous êtes travailleur saisonnier ?  
Vous recherchez un logement meublé ?



<p><b>1 studio</b> 18 m<sup>2</sup> Loyer 172,24 € Charges 30 €</p>	<p><b>1 studio</b> 23 m<sup>2</sup> Loyer 214,66 € Charges 30 €</p>	<p><b>1 studio</b> 24 m<sup>2</sup> Loyer 226,43 € Charges 30 €</p>	<p><b>1 appartement T1</b> 42 m<sup>2</sup> Loyer 399,62 € Charges 30 €</p>
---	---	---	---

[www.ccvag.fr](http://www.ccvag.fr)

Proche du centre ville  
à Argelès-Gazost  
Sur place :  
meublé moderne,  
kitchenette équipée,  
lit en 140,  
salle de bain,  
cave,  
buanderie collective...

## Renseignements et conditions

Communauté de Communes  
1, rue Saint Orens  
65400 Argelès-Gazost  
Tél : 05 62 97 55 18 - Fax : 05 62 90 39 64  
Mail : [contact@ccvag.fr](mailto:contact@ccvag.fr)

## PERMANENCES

### MAISON DÉPARTEMENTALE DE LA SOLIDARITÉ Pays des Gaves 1 chemin de l'Herbe

Tél. : **05 31 74 37 10**  
Mardi de 9h à 12h sur RDV  
Jeudi de 9h à 12h sur RDV

PMI consultation des nourrissons :  
le 1er mercredi de chaque mois sur RDV (9h-12h et 14h-17h)

### MAISON DES SERVICES DE LA COMMUNAUTÉ DES COMMUNES DE LA VALLÉE D'ARGELÈS-GAZOST 5, passage du Parc - 65400 Argelès-Gazost

#### LE CLIC PAYS DES GAVES

Public : Personnes de plus de 60 ans et leurs aidants  
Primo-accueil des personnes en situation de handicap

#### VOTRE PERMANENCE SOCIALE

À la permanence Mercredi et  
Vendredi matin ou en visites à domicile

#### ATELIERS DE PRÉVENTION :

Mémoire, Equilibre, Informatique, Nutrition, Voyage ANCV

#### LE PAERPA :

Pour les plus de 75 ans : votre Plan Personnalisé de Santé

Tél. : **05 62 90 39 85**

#### MSA

Sur rendez-vous uniquement  
Tél. : **05 62 34 39 95**

#### CONCILIATEUR DE JUSTICE

Monsieur Henri LAPLACE  
Sur rendez-vous  
Tél. : **06 23 66 09 42**  
laplace.henri@neuf.fr

#### DÉFI EMPLOI

Sur rendez-vous le jeudi après-midi  
Tél. : **05 62 42 27 56**

#### CAP EMPLOI

Sur rendez-vous un mercredi par mois  
Tél. : **05 62 93 87 54**

#### MISSION LOCALE

permanences les lundi, mardi  
et mercredi matin sur rendez-vous au  
**05 62 97 93 96** ou **05 62 42 20 00**  
de 9h00-12h00 et 13h45-17h00

#### PACT BÉARN BIGORRE

3ème vendredi de chaque mois  
de 10h à 12h  
Tél. : **05 59 14 60 60**



Sur le site de la commune :  
[www.agos-vidalos.fr](http://www.agos-vidalos.fr)  
vous trouverez de nombreuses  
informations administratives et  
sur la vie du village.  
Plusieurs vidéos sont à disposition.  
Le film, réalisé en 1955 sur le Télé-  
phérique du Pibeste peut être  
visionné.

## MAIRIE

## CHANGEMENT D'HORAIRES

22, avenue du Lavedan - 65400 Agos-Vidalos

Tél. : 05 62 97 51 22

Email : [mairie@agos-vidalos.fr](mailto:mairie@agos-vidalos.fr)

Horaires d'ouverture :

**le mardi : de 9 h. 30 à 11 h. 30**

**le mercredi : de 16 h. à 18 h.**

**le jeudi : de 14 h. à 15 h.**

[www.agos-vidalos.fr](http://www.agos-vidalos.fr)

## SERVICES D'URGENCE

GENDARMERIE > 17

POMPIERS > 18

SAMU > 15

SOS DETRESSE > 112  
(permet la localisation du lieu d'appel)

CENTRE ANTI-POISON  
(Toulouse) > 05 61 77 74 47

## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PYRÉNÉES VALLÉES DES GAVES

1, rue Saint Ormis  
65400 Argelès-Gazost  
Tél. : 05 62 97 55 18  
Courriel : [courriel@ccpvg.fr](mailto:courriel@ccpvg.fr)

[www.ccpvg.fr](http://www.ccpvg.fr)

## INFORMATION SUR LE SERVICE DE TRANSPORT A LA DEMANDE

Votre commune bénéficie d'un service de transport à la demande vers le marché d'Argelès-Gazost. Chaque mardi matin, un bus traverse votre village et propose à vos habitants de les déposer et les récupérer sur la place du marché. Le tarif du voyage aller-retour est de 2€ (0€ pour ceux qui ont un abonnement LIO). Aucune réservation n'est nécessaire, il suffit de faire un signe au chauffeur du bus au moment de son passage.

Au-delà de l'intérêt écologique et économique que constitue cette solution de déplacement collective, cette dernière permet également de résoudre le problème du stationnement les jours de marché.

Voici la liste actualisée des arrêts et les horaires de passage de ce bus :

ALLER		RETOUR	
Départ de Gez, arrêt de bus quartier Lalanne	8h50	Départ d'Argelès, place de la mairie	11h
Arrêt à Gez, Village	8h52	Dépose à Ayzac, arrêt de bus	11h07
Arrêt à Sère, place de la mairie	8h56	Dépose à Ost, arrêt de bus	11h08
Arrêt à Salles, place de la mairie	9h00	<b>Dépose à Vidalos, arrêt de bus</b>	<b>11h10</b>
Arrêt à Ouzous, arrêt de bus	9h02	<b>Dépose à Agos, arrêt de bus</b>	<b>11h11</b>
<b>Arrêt à Vidalos, arrêt de bus</b>	<b>9h06</b>	Dépose à Ouzous, arrêt de bus	11h15
<b>Arrêt à Agos, arrêt de bus</b>	<b>9h08</b>	Dépose à Salles, place de la mairie	11h17
Arrêt à Ost, arrête de bus	9h10	Dépose à Sère, place de la mairie	11h20
Arrêt à Ayzac, arrêt de bus	9h11	Dépose à Gez, village	11h22
Arrivée à Argelès, place de la mairie	9h18	Dépose à Gez quartier Lalanne	11h23

ANNÉE 2023	
<b>MARIAGES</b>	GONÇALVES Guillaume, Yves, Jacques - CHANUT Raphaëlle, Elsa le 2 septembre 2023
<b>DÉGÈS</b>	DUPONT Fabienne, Andrée, Lucienne, le 5 avril 2023 GENADINOS Tristan, le 15 février 2023 LAC René, Jean, Pierre, le 5 juillet 2023 MINGOT-LATISNERE épouse DUSSERM Odette, Jeanne, Marie, le 12 juin 2023 PRIEU épouse LACRAMPE Raymonde Cécilia Marie, le 21 mai 2023 ROSSEL Jean-Jacques, Emile, le 29 mai 2023



*Le Maire, le Conseil Municipal  
et toute l'équipe de la mairie  
vous souhaitent une très bonne année*

*2024*

*Agos  
vidalos*



Bâtiment sommital Pibeste



Tour de Vidalos